



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MULHOUSE  
**MAIRIE DE WALTENHEIM**  
**N° 2023/04**

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION  
ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS  
M. SCHERRER Serge**

Le Maire de WALTENHEIM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023 fixant à deux le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. SCHERRER Serge en qualité de deuxième adjoint au maire, en date 26 juin 2023,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à M. SCHERRER Serge, adjoint au maire, un certain nombre d'attributions relevant de la sécurisation et de la voirie, de la surveillance et du suivi des chantiers, des liens intergénérationnels (cérémonies, vie associative, jeunesse).

**ARRÊTE**

Article 1 : À compter du 26 juin 2023, M. SCHERRER Serge, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, est délégué

- à la sécurisation du village,
- à la surveillance et au suivi des chantiers,
- aux liens intergénérationnels,

et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à ces domaines.

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse.
- L'intéressée
- Affichage
- Trésorerie de Saint-Louis
- Registre des arrêtés
- Archives

Fait à Waltenheim, le 21 juillet 2023

Signature de Madame la Maire

Signature de l'adjoint

délégué  
Valérie KUNTZ,

Serge SCHERRER,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte notifié le 21 juillet 2023.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.